

CASTEL NEWS

"Las Novelas dau païs"

Septembre 2020



Edito

de Madame la Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le 15 Mars dernier, vous avez exprimé votre choix en faveur de notre liste «Châteauneuf, une nouvelle dynamique!» et nous vous en remercions. Nous remercions également toutes les personnes qui ont participé au vote dans ce contexte particulier de COVID. Notre commune s'est distinguée par un taux de participation de 14 points supérieur à celui du niveau national.

Le 23 Mai 2020, le Conseil Municipal a été installé et j'ai eu l'honneur d'être élue Maire de notre Commune et être ainsi l'une des 2 femmes Maires de la Communauté de Communes Briance-Combadre qui en compte 10. Aussi, je voudrai rendre hommage à deux femmes de notre Commune: Micheline PIEDFORT, 1^{ère} femme Maire de Châteauneuf-la-Forêt et Colette PELINARD, qui a œuvré pendant plusieurs mandats pour notre collectivité.

Presque 4 mois que nous avons pris nos fonctions. Le temps passe vite, très vite! Toute l'équipe s'est mise en action. Beaucoup de travail nous attend et nous en sommes conscients. Nous sommes prêts à accomplir les missions pour lesquelles vous nous avez accordé votre confiance. Nos grandes orientations portent sur la redynamisation du bourg, la transition énergétique et écologique et les relations avec la population et les associations.

Le fil conducteur du mandat sera d'impulser la transition écologique et énergétique de notre commune: bâtiments communaux, espaces verts, voirie, habitat. Nous avancerons ensemble avec vous. La recherche d'un ou plusieurs médecins est aussi un enjeu majeur auquel de nombreuses communes sont confrontées. C'est une des premières missions que nous menons et que nous mènerons jusqu'à ce que nous trouvions un médecin.

Nous poursuivons le projet de rénovation de l'ancienne Gendarmerie en Maison des Associations, associations qui sont en attente de relogement définitif depuis 1 an déjà.

Le mauvais état des trottoirs est devenu plus visible depuis la fin de l'utilisation de pesticides et la prolifération de l'herbe. Aussi, nous commencerons la réfection des trottoirs par tranche, chaque année.

La proche signature de la charte «Zéro Pesticide» nous permettra d'élaborer un plan d'entretien et de gestion différenciée des espaces verts, un aménagement de l'espace public en partenariat avec la FREDON.

Nous vous informerons régulièrement par le biais de la «feuille de chou» et du bulletin municipal de nos avancées. Vous avez déjà pu constater par vous-même les premiers résultats: marchés, communication, entretien de la Commune. Seuls, nous ne pourrions pas y arriver et je voudrai, ici, féliciter les employés communaux trop souvent décriés. Au cours de cette période singulière, les mots «continuité du service public» ont pris tout leur sens.

De nouvelles habitudes sont à prendre, certaines éloignées de nos racines latines. Ce n'est que tous ensemble, en appliquant les différentes recommandations, que nous participerons au ralentissement de la propagation du virus. Prenons soin les uns des autres!

La Maire, Françoise RIVET



Sommaire

- Edito : p 2
- L'équipe municipale..... p 3
- Conseils municipaux p 4
- La Charte zéro pesticide..... p 4
- Animations p 5
- Zoom sur le site du Lac..... p 6
- Droit d'expression p 6
- Enfance & jeunesse p 7
- Le coin des associations p 8
- Travaux en cours p 9
- État civil p 10
- Paiement de proximité DGFIP p 10
- Infos pratiques..... p 11



Le conseil municipal, photo du 23 mai 2020

Absents sur la photo : Monsieur Daniel CHANGION, Monsieur Jean Marc RUCHAUD, Monsieur Jean Marie FAYE, Madame Hélène FARGEAUD

L'équipe municipale vous informe régulièrement sur la vie locale et associative de votre commune, et sur les informations concernant la mairie avec :

- Châteauneuf, Brèves d'Infos
- Bulletin municipal : Castelnews
- « Las novelas dau país » (semestriel)

- la page Facebook
<https://www.facebook.com/commissioncommunicationchateauneuflaforet>

- le site internet de la mairie
dès qu'il sera opérationnel.

QR code Facebook



Référents publication: Françoise Rivet, Pascale Jabet

Textes et photos : commission communication

Conception graphique : APCL services - Impression : GDS Imprimeurs



Françoise RIVET Maire

2^{ème} Vice-Présidente de la communauté de communes chargée des finances, des ressources humaines et des logements sociaux.



Jean LAPAQUETTE

1^{er} Adjoint au maire en charge de la voirie, des chemins ruraux, des travaux et de l'embellissement de la commune.



Pascale JABET

2^{ème} Adjointe au maire en charge de la communication et du tourisme.



Franck FOUR

3^{ème} Adjoint au maire en charge des finances, des associations, des foires et marchés et de l'économie locale. Chargé de communication com com



Micheline DE CUYPER

4^{ème} Adjointe au maire en charge de la culture, des relations avec les écoles, de la jeunesse et des seniors. Chargée de la crèche com com



Jean-Claude BATTEL

5^{ème} Adjoint au maire en charge du lac, des bâtiments, de l'entretien du matériel et de la transition écologique et énergétique. Chargé des bâtiments com com



Monique LAFARGE

Conseillère déléguée en charge des animations, du lien social, aide au numérique pour les seniors en cas d'absence de Mme Micheline DE CUYPER, de la culture. Chargée du tourisme com com



Dominique LAUBARY

Conseiller délégué en charge des réceptions, des commémorations et en cas d'absence de M Franck FOUR, des foires, des marchés et des associations. Chargé de l'assainissement collectif com com



Marie-Hélène ZRAK



Didier LAFARGE



Michèle MAZAUD



Julien FERARD



Agnès MADIEUX



Jean Luc ARCO



Colette BATTEL



Daniel CHANGION

chargé de la ZAE com com (Zone d'Activité Economique)



Jean Marc RUCHAUD



Jean Marie FAYE



Hélène FARGEAUD

Les conseillers municipaux siègent au sein des commissions de travail.

Commissions de travail municipales

Françoise RIVET : Maire - Présidente de toutes les commissions.

Voirie : Jean LAPAQUETTE - Jean-Luc ARCO - Julien FERARD - Jean-Marie FAYE - Didier LAFARGE.

Lac - Environnement : Jean-Claude BATTEL - Michèle MAZAUD - Jean-Luc ARCO - Dominique LAUBARY - Jean-Marc RUCHAUD.

Communication : Pascale JABET - Franck FOUR - Colette BATTEL - Monique LAFARGE - Marie-Hélène ZRAK - Daniel CHANGION.

Marchés - Animation - Associations : Franck FOUR - Dominique LAUBARY - Marie-Hélène ZRAK - Didier LAFARGE - Hélène FARGEAUD.

École - Jeunesse - Seniors : Micheline DE CUYPER - Monique LAFARGE - Jean-Luc ARCO - Michèle MAZAUD - Agnès MADIEUX - Daniel CHANGION.

Transition - Écologique et Énergétique : Jean-Claude BATTEL - Pascale JABET - Dominique LAUBARY - Franck FOUR - Julien FERARD - Jean-Marc RUCHAUD

Nous souhaitons mettre en place un Atelier Culture et un Atelier Embellissement pour la commune, en associant tous les Castelneuviens. N'hésitez pas à nous communiquer, vos projets, vos expériences afin de travailler de concert avec l'équipe municipale.

Toutes vos idées seront les bienvenues, merci de contacter la mairie.

Commissions intercommunales « Briance Combade »

Commission thématique eau et assainissement : Dominique LAUBARY

Commission thématique finances, développement économique et touristique : Franck FOUR, Françoise RIVET, Monique LAFARGE et Daniel CHANGION.

Commission thématique travaux, voirie et ordures ménagères : Jean-Claude BATTEL - Suppléant Dominique LAUBARY.

Commission thématique jeunesse, culture et numérique : Micheline DE CUYPER, Franck FOUR

Commission Appel d'Offre : Jean-Claude BATTEL - Suppléante Françoise RIVET.

Commission intercommunale pour l'accessibilité : Jean-Claude BATTEL, Françoise RIVET et Daniel CHANGION - Suppléants Franck FOUR et Monique LAFARGE.

Représentants au PETR du Pays Monts et Barrages : Françoise RIVET, Franck FOUR et Daniel CHANGION - Suppléantes Micheline DE CUYPER et Monique LAFARGE.

Françoise RIVET siège au RIS (Relais Infos Services).

Référent Unique Gymnase : Jean-Claude BATTEL

Vous trouverez dans le magazine "le 10" les autres fonctions représentatives de vos élus au sein de la communauté de communes Briance Combade.

23 mai 2020 :

- installation du Conseil Municipal.
 - Monsieur Daniel Changion informe le conseil municipal que les quatre personnes de la liste «Tous unis pour Châteauneuf» ne participeront pas aux votes .
- élection du Maire : 19 présents, 15 votants. Madame Françoise Rivet est élue Maire à 14 voix pour et 1 vote blanc.
- détermination du nombre des adjoints : Madame Françoise Rivet propose de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 5. Vote à main levée, 15 voix pour.
- élection des 5 adjoints au Maire. 15 voix pour.
 - Lecture de la Charte de l' élu local.
 - Madame Françoise Rivet remercie le Conseil Municipal pour ses suffrages et invite les quatre personnes de la liste «Tous unis pour Châteauneuf» à travailler ensemble.

10 juin 2020 :

- désignation des conseillers délégués, correspondants, création des commissions
- vote des indemnités de fonctions : Maire, adjoints, conseillers délégués avec suppression des 15 % d'indemnités d'ancien chef lieu de canton. Le conseil a voté pour à l'unanimité, le montant des indemnités pour Madame la Maire : 37 % de l'indemnité brute 1027 (IB), les adjoints : 12,75 % de l'IB, les conseillers délégués : 4,75 % de l'IB.

* La Charte «Zéro pesticide»

Les pesticides sont présents partout dans l'environnement polluant, en particulier, les eaux des rivières, la pluie, l'air et les sols.

On les retrouve dans toute l'alimentation et ils engendrent des conséquences sur la santé.

La Loi Labbé interdit l'utilisation des pesticides dans les espaces publics depuis 2017.

En signant la charte "zéro pesticide" **la commune s'engage à :**

- réaliser un plan de désherbage communal.
- ne plus utiliser de pesticides dans le cimetière.
- choisir des méthodes alternatives (mécaniques, thermiques...).
- former des agents techniques à ces méthodes.
- assurer l'information auprès des administrés.

Cet engagement est l'affaire de tous et nous encourageons les habitants de la commune à participer en nettoyant devant leurs maisons.

- **adhésion à la charte zéro pesticide*** : le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Madame la Maire à signer la charte 0 pesticide.
- projet éolien : le conseil municipal a voté contre à l'unanimité l'implantation des éoliennes
- aménagement de la maison des associations. Une demande supplémentaire de subvention a été votée à l'unanimité pour la tranche 3 des travaux.
- subvention sorties scolaires : vote à l'unanimité d'une subvention.
- tarifs transports scolaires maternelle, primaire, secondaire: maintien du même taux de prise en charge des frais de transport par la commune.

10 juillet 2020 :

- Election sénatoriale du 27/09/2020 : sont élus pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants : Titulaires: RIVET Françoise, LAPAQUETTE Jean, JABET Pascale, FOUR Franck, CHANGION Daniel. Suppléants: BATTEL Jean-Claude, LAFARGE Monique, LAUBARY Dominique.
- désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants.
 - désignation des commissaires à la commission communale et intercommunale des impôts directs.
 - désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale chargée de l'évaluation des charges transférées.
- nomination de représentants aux commissions paritaires de l'EHPAD du Puy Chat. Titulaire : Françoise Rivet, suppléante: Micheline De Cuyper.

Les PV des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie dès que celui ci sera opérationnel.



Les engagements des partenaires

La commune pourra compter sur le soutien du département de la Haute-Vienne et du PETER « Monts et barrages », pour la mise en oeuvre de la charte ainsi que des conseils de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Limousin) qui accompagne les collectivités.

Il faudra établir un diagnostic pour gérer les espaces verts et envisager de les gérer différemment (par exemple : certaines zones peuvent ne pas être tondues aussi souvent ...)

Un programme d'accompagnement financier pour encourager les communes à se doter d'une stratégie de désherbage alternatif est prévu. Une période de transition de 2 à 3 ans permettra de réaliser progressivement ces engagements.



14 Juillet, premier vide-greniers et marché des producteurs au lac de Châteauneuf-la-Forêt :



Le succès du vide-greniers qui s'est déroulé à Châteauneuf-la-Forêt sous un soleil radieux, et dans un joli cadre verdoyant, est sûrement dû au fait que c'était la première édition de l'année. Autant dire qu'il était attendu, aussi bien du côté des exposants que des chineurs et cette réussite a été à la hauteur de tous les espoirs.

Ce 1^{er} vide-greniers du département a réuni plus de 60 exposants qui, pendant le confinement ont eu le temps de faire du tri. Tous les trésors cachés dans les placards, les greniers et les caves, exposés sur les étals ont fait le bonheur des très nombreux visiteurs qui étaient heureux de pouvoir, de nouveau, flâner et fouiner devant les stands. Les participants ont apprécié l'organisation de cette journée et le gros travail effectué en amont par la municipalité afin de respecter les mesures sanitaires liées au Covid-19. En effet, le site était sécurisé par des barrières avec à chaque entrée du gel hydroalcoolique. Cette année, le marché des producteurs s'est tenu différemment. Les gourmands attachés à l'agriculture et à la production locale ont quand même fait leurs emplettes et sont repartis les paniers bien remplis.

« Quel bonheur de reprendre ses habitudes, de revoir du monde, merci à la municipalité pour cette agréable journée » nous confie Isabelle.

Marchés d'été, un marché réussi :



La place Eugène Degrassat s'anime désormais tous les vendredis soirs avec un marché d'été qui y prend ses quartiers.

Un doux soleil était au rendez-vous de la première édition le 19 juin 2020 organisée par la municipalité. Ils étaient une dizaine de producteurs et commerçants présents derrière leurs étals tenus à bonne distance les uns des autres avec à la vente fruits, légumes, bière, fromage, miel, charcuterie, macarons, fleurs, mais aussi des plats cuisinés, des produits de la ferme etc.

Pendant trois heures, la place a été l'objet d'un mouvement continu de clients qui ont pu s'approvisionner en bons produits.

Une satisfaction pour l'ensemble des personnes de retrouver ce lien social.

Pas d'embrassade, mais, entre deux emplettes, les consommateurs entamaient des conversations en cercle élargi.

Certains avaient bien du mal à se quitter, ils étaient encore présents à 20 heures lorsque les exposants ont commencé à remballer leurs étals.

Manifestation très encourageante.

Rendez-vous tous les vendredis soirs, de 17 heures à 20 heures, place Eugène Degrassat, jusqu'à la fin septembre.

Un petit peu d'histoire : les marchés avaient lieu sur la petite place du marché, face à la poste jusqu'en 1941.



Visite de Châteauneuf-la-Forêt :

Visites guidées de Châteauneuf-la-Forêt avec le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages 28/07 & 11/08/2020 :

Durant 2h, en compagnie d'un guide-conférencier du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages, les visiteurs ont arpenté les rues et espaces publics du bourg à l'histoire riche et résolument contemporaine. Documents d'archives à l'appui, ils ont redécouvert ces monuments: de l'emblématique Monument aux Morts aux allures de statue de la Liberté à l'ancien champ de foire, en passant par l'église (fin du XIXe siècle) qui a remplacé l'église romane qui se trouvait dans le quartier de Sainte Marie. Plusieurs maisons des rues principales leur ont fait faire le grand saut entre art déco et architecture contemporaine. Ils ont eu ainsi un aperçu de l'urbanisation d'un bourg rural, en Pays Monts et Barrages.

Cette visite est proposée chaque été dans le programme d'animations du Pays d'art et d'histoire. D'autres visites, ateliers pour enfants, randonnées... sont organisés chaque année à l'échelle des 34 communes du Pays Monts et Barrages, ainsi que des interventions auprès des scolaires et des EHPAD, des visites guidées pour les groupes, des publications, expositions...

Infos et actualités : www.pahmontsetbarrages.fr & Page Facebook® « Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages en Limousin »

«Notre valeur sûre, sur la commune de Châteauneuf-la-forêt»

La réouverture du site a été organisée malgré les contraintes dûes au COVID 19. La préparation des espaces par les services techniques a été menée avec beaucoup de soins. Ensuite un entretien quotidien a permis de garder notre site propre et accueillant pour les vacanciers : tous les matins la plage est passée à la herse et les abords sont débarrassés des papiers ou détritrus éventuels.

Les dernières analyses de l'eau par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) le 5 et le 18 août démontrent une bonne qualité bactériologique pour la baignade, et un taux de cyanobactéries en deçà de la limite autorisée.

Les deux surveillants de baignade Alya et Alex, ont pris leurs fonctions le 4 juillet en assurant la sécurité des baigneurs «petits et grands» du mardi au dimanche de 13h15 à 19h 15 jusqu'au 23 août.

Pour leur premier emploi ils ont dû s'adapter à la situation de crise sanitaire en veillant au respect des gestes barrières et de distanciation dans l'eau et sur la plage, règles acceptées par les nombreux vacanciers pendant ces deux mois.

Les jeux pour les enfants de tous âges sont toujours appréciés et utilisés sous la responsabilité des familles. La prairie a été utilisée pour le vide-grenier du 14 juillet avec réussite et le tour du lac a offert pendant la période de chaleur une promenade fraîche et agréable pour tous.

Enfin le lac est le point de rencontre des jeunes et des pêcheurs «fans» de carpes «géantes» et d'autres petits ou gros poissons.



DROIT D'EXPRESSION LISTE D'OPPOSITION :

Notre liste «Tous unis pour Châteauneuf» tient en premier lieu à remercier toutes les électrices et tous les électeurs qui ont accordé leurs suffrages à notre liste, sans étiquette et d'intérêt communal lors du scrutin du 15 mars.

C'est dans un contexte inédit que cette élection s'est déroulée avec les conditions d'une crise sanitaire qui aura été le facteur d'une importante abstention (40,7%) pour une élection municipale.

Ce scrutin a nettement moins mobilisé à Châteauneuf que pour les élections municipales précédentes. Cette crise sanitaire sur notre territoire n'explique pas tout, des raisons plus profondes doivent nous amener à analyser ce désintérêt de certains électeurs.

Nous sommes quatre de notre liste à être élus pour siéger au Conseil Municipal et suite à la démission de deux personnes élues, deux autres suivantes sont venues siéger au Conseil.

Fort du soutien d'une large majorité de notre groupe «Tous Unis pour Châteauneuf», nous tenons à respecter notre engagement envers nos électeurs

et participer de notre mieux à la gestion et au développement de notre commune.

Maintenant, les quatre élus siégeant sont : Daniel CHANGION, Jean-Marc RUCHAUD, Hélène FARGEAUD et Jean-Marie FAYE.

Nous nous sommes investis dans différentes commissions du Conseil Municipal ainsi que dans le syndicat SEHV et également pour l'élu communautaire que je suis dans différentes commissions et syndicats au sein de la Communauté de Communes Briançonnais.

A ce jour, les relations se passent dans une ambiance apaisée et respectueuse des uns et des autres. Nous serons toujours attentifs quant aux décisions prises pour l'avenir de Châteauneuf.

Nous restons à la disposition de tous ceux et celles qui souhaiteraient nous rencontrer pour nous faire part de leur besoins ou leurs remarques.

Daniel CHANGION,
liste « Tous unis Pour Châteauneuf »

Châteauneuf-la-Forêt - école élémentaire :



Mise en œuvre du dispositif Sport Santé Culture Civisme dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19.

Mardi 9 juin, Mme Orlay Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale accompagnée de Mr Reymbaut Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription s'est rendue à l'école élémentaire de Châteauneuf-la-Forêt pour signer avec Mme La Maire la convention permettant la mise en place du dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme).



Ce dispositif a permis d'accueillir à l'école un plus grand nombre d'enfants. En effet les 4 classes étant au maximum de leur capacité d'accueil, une 5^{ème} salle a été aménagée pour un groupe d'élèves. Chaque mètre carré de l'école a été utilisé au maximum. Les élèves ont été accompagnés, le matin, par un agent communal dans leur travail en distanciel. L'après-midi était consacrée à des activités périscolaires sportives ou culturelles organisées par la municipalité.

Cette convention a permis d'accueillir au total 65 enfants, dont 42 élèves tous les jours.

ENFANCE
JEUNESSE

Les vacances apprenantes :

Ce dispositif d'école ouverte a permis d'accueillir 3 groupes de 15 enfants du 27 au 31 /07 et du 24 au 28 /08 afin de leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles.

Celles-ci ont rencontré un véritable succès !

Les élèves du CP au CM2, de Châteauneuf-la-Forêt, La Croisille, Linards et Neuvic-Entier se sont retrouvés dans les locaux de l'école primaire de Châteauneuf, mis à disposition par la municipalité.



Mmes Jacob-Lacour, Guillaud et Lagarde enseignantes à Châteauneuf la Forêt ont encadré ces groupes, et Mr. Reymbaut Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription est venu partager une journée de découverte avec les enfants.

Et si vous vous demandez si ce n'est pas trop dur de retourner en classe pendant les vacances, Océane répond «les vacances apprenantes, c'est extraordinaire! J'ai adoré!». Margot a dit «j'ai bien aimé revoir mes amis et faire la sortie au Mont Gargan!», et Maxime a déclaré «les vacances apprenantes on apprend en s'amusant!».



Cache du maquis

Pour les enseignantes, réunir les enfants des différentes écoles, a été une expérience enrichissante et formidable pour tous ! La dernière semaine, élèves et enseignants ont eu la visite surprise de Mme Sophie BEAUDOIN-HUBIERE députée, et de Françoise RIVET, Maire.

Les élus remercient les enseignantes, les animateurs et tous les partenaires qui se sont investis pour que ce projet soit une réussite.



Resto du coeur :

Pendant le confinement les 5 bénévoles de l'antenne de Châteauneuf-la-Forêt ont continué à assurer leurs permanences. Ouvert tous les 15 jours, ils étaient approvisionnés le mercredi matin par le centre de Limoges et, le jeudi ils effectuaient une ramasse au Super U de Châteauneuf-la-Forêt.

Tout au long de cette période difficile, ils ont constaté une nette augmentation des bénéficiaires.

Le local ne se prêtant pas aux mesures sanitaires, les colis ont été distribués par la fenêtre.

Merci à tous les bénévoles et partenaires pour leur dévouement à cette cause.

D'avril à novembre, le local est ouvert tous les 15 jours de 10 h à 12 h, et, de décembre à mars, tous les 8 jours de 10 h à 12 h.

Contact : Marie Hélène 06 08 63 03 91

Tournois de Tennis



Finalistes femmes



Finalistes hommes

Le tennis club Châteauneuf-Linards avait tenu à maintenir son tournoi du 29 juin au 12 juillet, avec l'autorisation de la reprise des compétitions. Les compétiteurs, sevrés de matches depuis plusieurs semaines, ont répondu présents puisque c'est près de 60 joueurs et joueuses qui se sont affrontés sur les courts ensoleillés du club. Emilien Pénicaud, responsable du tournoi et fraîchement diplômé du DEJEPS mention tennis, a parfaitement orchestré cette quinzaine. Le tableau final messieurs particulièrement relevé a vu la victoire de Thomas Lacombe (4/6 TC Aix) sur Paul Saint (4/6 Passing Panazol) à l'issue d'une très belle finale remportée en 3 sets. Chez les dames, Severine Pietrasiak (15 U.S. Poinconnet) a fait parler son expérience pour venir à bout de Margaux Bonnin (15/1 U.S. Poinconnet). Enfin lors de la consolante Frederic Mejecaze (30/1 TC Buffière Bonneval) l'a emporté en 3 sets sur Colin Teneze (30/2 TC Vicq St Germain).

Vous voulez nous rejoindre ou suivre l'actualité du club ?
Visitez notre site <https://tennisclubchateauneuf.linards.clubeo.com>, ou notre page Facebook, TCCL, tennis club Châteauneuf-Linards

Une association à CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents.

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et **entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Compte tenu des mesures sanitaires, la réception des adhérents s'effectue, depuis le 11 mai 2020, sur rendez-vous aussi bien à nos bureaux, que lors des permanences assurées dans 22 communes du département de la Haute-Vienne.

Concernant l'adresse de nos bureaux, depuis le 22 juin 2020, la FNATH 87 accueille ses adhérents dans un nouveau local, entièrement rénové, de plain-pied, avec des parkings à disposition des adhérents.

Notre nouvelle adresse est 6 Avenue du Président Sadi Carnot à PANAZOL.

Le local est situé sur la route principale, en face du garage auto Honda, à 3 minutes de l'autoroute A 20.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Cette spécificité ne peut exister que grâce aux 25 sections réparties sur tout le territoire départemental, comme celle de CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT, et animées par 190 bénévoles, sans qui rien ne serait possible et que nous tenons à remercier pour leur investissement tout au long de l'année.

Rappelons qu'à CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT, les bénévoles vous accueillent le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h à 11 h salle sous la Mairie.

Contactez la FNATH 87 à CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

Annie GUERIN, présidente de la section au 06 07 62 58 53.

Bernadette DETIVAUD, trésorière de la section au 05 55 69 71 52.



Groupement de la Haute-Vienne

6 Avenue du Président Sadi Carnot 87350 PANAZOL
Tel : 05 55 34 48 97

E-mail : fnath.87@orange.fr www.fnath87.org

Zoom sur l'Association d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées Briance-Combade :

Créée en 1982, l'Association a pour but principal le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées. Elle intervient sur les 10 communes de la Communauté de Communes.

3 services sont proposés :

Un Service de soins infirmiers à domicile : SSIAD avec 11 aides-soignantes, 1 infirmière coordinatrice, 1 médecin-Directeur.

Un Service mandataire : SM

Ce service propose de faciliter le recrutement de salariés à domicile. Il accompagne dans les démarches administratives liées à l'emploi des salariés.

Les Repas à domicile : RAD

L'association propose un service de portage de repas à domicile.

Les repas sont réalisés par l'EHPAD de Châteauneuf-la-Forêt et livrés en liaison froide 3 fois par semaine.



Tous les régimes (diabétique, etc) sont respectés et les goûts de la personne sont pris en compte.

L'association est à votre disposition pour tous renseignements.

Association d'aide aux personnes âgées Briance Combade

3 rue Combe aux bœufs - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

Tél : 05 55 69 38 00 ou 05 55 69 39 99

Fax : 05 55 69 29 51

adresse mail : ssiad.chateauneuf.87@orange.fr

Si vous souhaitez un zoom sur votre association, contactez la Mairie.

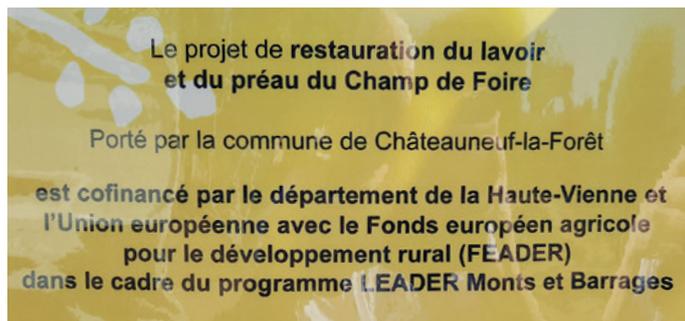
TRAVAUX
EN COURS



Rénovation du lavoir :

Le lavoir construit dans les années 50, situé Place du Champ de foire, est en cours de restauration.

Ce petit patrimoine qui bénéficie de subventions, contribuera à l'embellissement du bourg de Châteauneuf. Une place à redécouvrir et à mettre en valeur !



Déploiement du compteur Linky sur notre commune :

Le remplacement des compteurs d'électricité s'inscrit dans le cadre de la modernisation du réseau public de distribution.

Sur notre commune, les compteurs seront installés à partir d'octobre 2020.

Les administrés recevront prochainement un courrier d'Enedis les informant de l'installation du nouveau compteur. L'entreprise Solutions 30 mandatée par Enedis les contactera dans un second temps.

L'installation dure en moyenne 30 minutes. L'intervention est gratuite et ne modifie pas le contrat d'électricité.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service client Linky d'Enedis du lundi au vendredi de 8h à 17h au 0 800 054 659 (appel et service gratuit depuis un poste fixe).



Depuis le 1/11/2019



Décès

- | | | | |
|--|------------------------------|---|-----------------|
| - Gabriel BERGER, | 9 novembre 2019 | - Marie, Denise MISSOUT, veuve GARDELLE, | 19 mars 2020 |
| - Jeanne CHARTAGNAC, veuve PREVOST, | 22 novembre 2019 | - Raymonde BEZEAUD, veuve PEYCLY, | 23 mars 2020 |
| - Simonne, Elise FARGES, veuve BOULEGE, | 23 novembre 2019 | - Dunstano CARNICE, | 24 mars 2020 |
| - Robert, Pierre GOURSOLAS, | 2 décembre 2019 | - Denis, Gabrielle FRAISSEIX, veuve BOURNEIL, | 16 mars 2020 |
| - Irène, Berthe MONTHEIL, veuve VEDRENNE, | 4 décembre 2019 | - Colette FAUCHER, veuve MONTJOFFRE, | 05 avril 2020 |
| - Marie, Thérèse MEIZE, veuve DESJACQUES, | 12 décembre 2019 | - Roger CLANCIER, | 29 avril 2020 |
| - Berthe BACHELARD, veuve MAISON, | 13 décembre 2019 | - Alberte, Marie FLACASSIER, veuve LAUCOURNET, | 4 mai 2020 |
| - Grégoire BELINY, | 13 décembre 2019 | - Claude, Ginette FIALBAS, veuve GILLES, | 15 avril 2020 |
| - Marcelle, Isabelle GONTHIER, veuve JUGE, | 19 décembre 2019 | - Roger NOUHAUD, | 7 avril 2020 |
| - Andrée, Adèle TAUBREGEAS, veuve DUMAZAUD, | 16 décembre 2019 | - Roger, Marcel LEGROS, | 12 mai 2020 |
| - Aimée, Marguerite PEYCLIT, veuve VAUZELLE, | 20 décembre 2019 | - Simone CHABOT, veuve BESSAGUET, | 20 mai 2020 |
| - Anna, Marthe BURELOU, veuve OWEZAREK, | 24 décembre 2019 | - Monique, Raymonde LE BRAS, veuve BORDAS, | 19 mai 2020 |
| - Paulette RAYNAUD, veuve DEVILLARD, | 26 décembre 2019 | - Marie – Rose, Alice BERNIER, veuve LEGER, | 30 mai 2020 |
| - Madelaine, Yvette CHAUMET, veuve FOUSSARD, | 1 ^{er} janvier 2020 | - Marguerite, Anna PICARD, | 14 juin 2020 |
| - Odette BRONDEAU | 15 janvier 2020 | - Nadine PORCHER, épouse PINTO, | 28 juin 2020 |
| - Marie-Claire FARGEAUD, | 14 janvier 2020 | - Adrienne, Marie GOUGEAUD, veuve GOURSSAT, | 30 juin 2020 |
| - Pierre, marcel DAPY, | 27 janvier 2020 | - Simone, Renée GAGNADRE, veuve LATOUILLE, | 6 juillet 2020 |
| - Edith, Simone, Herminie ROUX, veuve ANGLERAUD, | 2 février 2020 | - Robert, Marie, Bernard DE TOURNEMIRE, | 6 juillet 2020 |
| - Laurent, Marc LANOURRICE, | 28 janvier 2020 | - Raymond, louis VERGNE, | 11 juillet 2020 |
| - Henri CHOLET, | 6 février 2020 | - Andrée, Bernadette CHARBONNIAUD, épouse CASTENOT, | 25 juillet 2020 |
| - Renée DELEGER, veuve REBEYROLLE, | 10 février 2020 | - Bernadette, Marie, Thérèse GUINARD, épouse YVARS, | 15 juillet 2020 |
| - Marie, Jeanne TOURNIEROUX, | 1 ^{er} mars 2020 | - Roger ROY, | 29 juillet 2020 |



Mariages

- 1 mariage+
- 1 pacs



Naissances

- 7 naissances hors commune
- 2 reconnaissances

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN MAIRIE :

Les dossiers de demande de logement social ODHAC sont disponibles à la mairie.

Cartes d'identité : vous pouvez venir retirer un dossier de demande de carte d'identité à la mairie de Châteauneuf. Le dossier est à déposer à la mairie d'Eymoutiers ou de Saint Léonard de Noblat.





Paiement de proximité DGFIP

A compter du 28 juillet 2020 le dispositif «paiement de proximité» installé chez des buralistes partenaires agréés, permettra aux administrés de régler :

- les factures émises par votre collectivité et les amendes en numéraire jusqu'à 300€ ou par carte bancaire quel que soit le montant.
- les impôts en phase amiable de moins de 300€, en numéraire ou par carte bancaire. Pour mémoire, au-delà de 300€, les impôts continuent de faire l'objet d'un téléversement.

Pour Châteauneuf, veuillez vous adresser à la Maison de la Presse : « Le Castelneuvien » 6 rue Firmin Tarrade.

Fonctionnement du dispositif :

Pour régler sa facture, l'utilisateur doit se rendre chez un buraliste-partenaire agréé. Il scanne lui-même le datamatrix (QR code) apposé sur sa facture,

généralement en bas à gauche, et qui comporte les éléments nécessaires à l'identification de l'utilisateur et de la créance, garantissant ainsi la confidentialité des informations échangées.

Le buraliste encaisse la somme indiquée par l'utilisateur (montant total ou partiel de la facture), soit en numéraire pour un montant inférieur à 300€, soit par carte bancaire. Puis, le buraliste remet au redevable un justificatif de paiement, qui pourra être nominatif si l'utilisateur le demande.

Le paiement est automatiquement pris en compte par les services de la DGFIP le lendemain (si l'utilisateur règle sa facture ou son avis avant 15h30) ou le surlendemain du règlement chez le buraliste (règlement après 15h30).



L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des

informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non-décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire.
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées.

- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété.

- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes.

- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux.

- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts,

- **Subventions pour lutter contre la précarité énergétique et maintenir à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, d'Action Logement.

Des permanences ont lieu près de chez vous : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

ADIL 87

28 avenue de la Libération - 87000 LIMOGES
Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30 - www.adil87.org

PERMANENCES CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

FNATH : 05 55 71 06 00

3^{ème} vendredi du mois sur rendez vous à la mairie de 8h30 à 12h

ADIL : 05 55 10 89 89

1^{er} mardi du mois à la mairie de 16h à 17h30

ADPAD : 05 55 10 11 85

- 1^{er} jeudi du mois à la mairie de 9h à 12h

- 3^{ème} jeudi du mois à la mairie de 14h à 16h30

Mission Locale : 05 55 10 01 00

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois, Antenne du Conseil Départemental - MDD de Châteauneuf-la-Forêt (impasse des Thuyas)

Secours Populaire

4^{ème} mardi du mois - BUS solidaire
Place du 8 mai 1945 de 13h30 à 15h00

Secours catholique

jeudi et vendredi - 32 avenue Jean Cruveilhier de 9h à 12 et de 14h à 16h30

Restos du cœur

Jeudi matin - 41 avenue Jean Cruveilhier de 10h à 12h

Conciliateur :

Monsieur Gérard Blanchon : 07 66 20 43 73
1 fois par mois - prendre RDV à la mairie

Secrétariat de mairie : 05 55 69 30 27

horaire d'ouverture : 8h30 à 12h et 13h45 à 17h45

mail : mairie@chateauneuf-la-foret.fr

téléphone astreinte élus : 06 74 46 27 53

(en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie)

Horaires d'ouverture de la déchèterie de la Communauté de Communes :

horaires d'été : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h
samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

horaires d'hiver : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 17h

samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : 05 55 12 12 87 (Syded)

Numéro d'urgence Communauté de Communes :
07 52 06 97 57 (**eau et assainissement**)

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 depuis un téléphone mobile : 112

Pharmacie de la Forêt :

9 avenue du Pont la Prairie

horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h15 et de 14h à 19h30

05 55 69 36 35

Pharmacie de garde : composez le 32-37

Médecins :

en cas d'urgence composer le 15

Docteur BONNAUD Michel

9 rue d'Arsonval - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
05 55 69 30 50

Cabinets Infirmiers :

Lenoir, Borderie, Laplanche

6 Allée des Tilleuls - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
05 55 69 77 21

Legouffe, Thomas

4 Rue Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
05 55 69 36 75

Kinésithérapeutes :

24 Route de la Forêt 87130 - Châteauneuf-la-Forêt
05 55 69 31 60

Podologue :

Alex Vérinaud

Avenue du Pont la Prairie - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
05 55 69 65 94

Dentiste :

Docteur Amélie POMMARET

8 Route du Puy Chat - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
05 44 19 12 06

Psychologue :

Mme Géraldine Vandeplanque-Rey

4 Rue du Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
06 08 27 37 91

Écoles :

École maternelle : 05 55 69 39 02

Directrice Madame Florence Prat

École primaire de Châteauneuf : 05 55 69 75 22

Directrice Madame Jacob-Lacour Sandrine

École primaire de Neuvic-Entier : 05 55 69 37 28

Directrice Madame Anne Marie Pateloup

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)